



# Procès-verbal

Séance régulière conseil d'établissement  
de l'école secondaire du Plateau

tenue le **mercredi 13 janvier 2021 à 18 h 30, par visioconférence TEAMS**

---

## Présences

### Parents

- Nancy Bergeron
- Isabelle Bolduc
- Nancy Falardeau
- Tobie Jean
- Brigitte Lavoie
- Caroline Tremblay
- Nadine Tremblay
- Sonia Villeneuve
- Nancy Godin (substitut)
- Krystel Duchesne (substitut)
- Annie Villeneuve (substitut)

### Personnel professionnel

- Isabelle Tremblay

### Personnel de soutien

- Nathalie Lapointe

### Représentants des élèves

- Victor Carré
- Béatrice Gauthier

### Assistants à la rencontre

- Jean-François Giroux, directeur
- Marianne Tremblay, gest. administrative
- Julie Thibeault, secrétaire d'école

### Enseignants

- Vicky Audet
- Félix Brousseau-Plante
- Éric Maltais
- Marie Roy
- Karine Simard
- Julie Tremblay

---

## 1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

L'ouverture de la séance est faite par monsieur Tobie Jean à 18 h 34.

Après vérification et constatation du quorum, la réunion peut débuter.

## 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

CÉ 20-21-027

**CONSIDÉRANT** que monsieur Tobie Jean, président, et monsieur Jean-François Giroux, directeur, ont élaboré un projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du 13 janvier 2021 ;

**CONSIDÉRANT** que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué par courrier électronique aux membres du conseil d'établissement de l'école secondaire du Plateau ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par madame Nancy Falardeau et résolu :



**QUE** soit adopté l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- À la suite du point 7, devenant ainsi le point 8, il y a ajout du point intitulé « Uniformes Arseno (approbation) », décalant par le fait même les points subséquents ;
- Ajout du point 11.2.5 : Formation pour les membres du conseil d'établissement.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

### 3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2020

CÉ 20-21-028

Ce document ayant été transmis préalablement par courrier électronique, une dispense de lecture du procès-verbal est demandée par monsieur Tobie Jean.

**IL EST PROPOSÉ** par madame Karine Simard et résolu :

**QUE** le procès-verbal de la séance du conseil d'établissement du 15 décembre 2020 soit adopté avec la modification suivante :

Au point 5 (Changement de fournisseur d'uniformes), à la dernière phrase du 1<sup>er</sup> paragraphe, changer « 5 jours par semaine » par « 2 jours par semaine ».

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

### 4. Suivi au procès-verbal du 15 décembre 2020

Aucun suivi.

### 5. Représentants des élèves

Aucun sujet.

### 6. Journée d'activité d'hiver

Les règles ministérielles en lien avec la pandémie ne nous permettent pas de tenir des sorties scolaires en ce moment, et ce jusqu'au 8 février 2021. Il sera possible de considérer cette activité lorsque les consignes le permettront.

### 7. Grille-matières 2021-2022 (approbation)

CÉ 20-21-029

**CONSIDÉRANT** l'article 86 de la L.I.P. qui stipule que le conseil d'établissement approuve le temps alloué à chaque matière obligatoire ou à option proposé par le directeur de l'école en s'assurant:

1° de l'atteinte des objectifs obligatoires et de l'acquisition des contenus obligatoires prévus dans les programmes d'études établis par le ministre;

3° du respect des règles sur la sanction des études prévues au régime pédagogique.

**CONSIDÉRANT** l'article 89 de la L.I.P. qui stipule que la proposition de la grille-matière est élaborée avec la participation des enseignants;

**CONSIDÉRANT** que l'équipe enseignante a été consultée lors de la rencontre collective du 8 décembre 2020 et qu'un vote unanime en faveur de cette grille-matière en a résulté;



**CONSIDÉRANT** la résolution CÉ 20-21-025 qui approuve le délestage de certains dossiers en raison de l'exigence imposée par la période pandémique actuelle;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de conserver le contenu de la grille-matières actuelle pour l'année scolaire 2021-2022 ;

#### **8. Uniformes (approbation)**

À la suite d'un autre entretien avec le propriétaire de la compagnie Arseno, Monsieur Jean-François confirme que notre contrat ne nous permet pas de faire affaire avec une autre compagnie pour l'achat d'uniformes à l'effigie de nos activités scolaires et de permettre aux élèves de les porter lors des jours de classe.

Arseno offrira deux choix d'uniformes qui pourraient être identifiés aux concentrations. Les commandes devront être effectuées une fois par année. En respectant les règles actuelles, les élèves pourraient porter ce chandail une fois par semaine (ou deux fois si l'horaire en alternance est en vigueur).

La direction rappelle que la mise en place des vendredis décontractés est un moyen déjà approuvé par l'équipe-école pour renforcer le sentiment d'appartenance des élèves à leur école et pour mettre en évidence la diversité des activités offertes dans notre milieu.

Plusieurs questions sont posées par les membres et certains partagent leur avis qui, parfois, divergent.

Un membre du CÉ propose le statu quo et s'appuie sur les arguments suivants :

**CONSIDÉRANT** que le port de chandails à l'effigie d'une activité diviserait les élèves et accentuerait la distinction;

**CONSIDÉRANT** le contexte pandémique actuel qui n'est pas propice aux changements et aux échanges à ce sujet ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est possible de reporter ce sujet à l'an prochain ou lorsque la situation sera favorable aux échanges;

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Éric Maltais et **APPUYÉ** par madame Isabelle Tremblay, de maintenir le statu quo, soit l'offre actuelle sans possibilité d'identification sur les chandails d'uniformes aux différentes activités et concentrations retirant conséquemment la possibilité pour les élèves de porter des chandails à l'effigie des concentrations et des activités le vendredi en 2021-2022.

Pour : 6

Contre : 10

Abstention : 0

**REJETÉE À LA MAJORITÉ.**

#### **9. Projet éducatif (information)**

Monsieur Jean-François informe le Conseil que les travaux sur le projet éducatif n'ont pas avancé suffisamment, en raison de la situation pandémique, pour en faire une présentation. L'objectif de faire



en sorte de maximiser les taux de réussite en contexte pandémique demeure la priorité et plusieurs travaux et interventions se font en ce sens.

## 10. Normes et modalités (information)

Les normes et modalités pour l'année 2021-2022 sont les mêmes que celles pour l'année actuelle, à l'exception des modifications de dates pour les remises des bulletins et de la pondération imposées par le Régime pédagogique adaptée à la situation pandémique.

## 11. Sujets d'informations

### 11.1. Présidence

Aucun sujet.

### 11.2. Direction

#### 11.2.1. 1<sup>er</sup> bulletin

La date de la remise du 1<sup>er</sup> bulletin avait été reportée au 22 janvier 2021. En raison du confinement d'une semaine supplémentaire au début janvier, le ministère a autorisé le report de cette date au 5 février pour les équipes-écoles qui ont besoin de plus de temps pour la passation d'évaluations. Pour notre école, la remise des bulletins est prévue dans la semaine du 25 janvier 2021.

#### 11.2.2. Session d'examens d'hiver

La session d'examen d'hiver n'est pas nécessaire cette année. Les blocs de cours de 2h30 laissent plus de temps pour la passation d'examens.

#### 11.2.3. Annonces du gouvernement des 6 et 7 janvier 2021

Monsieur le Directeur fait le bilan des récentes annonces gouvernementales. L'école fournira aux élèves deux masques de procédure par jour. Du tutorat sera ajouté pour les élèves en difficulté. Des mesures budgétaires seront offertes pour l'aide en santé mentale.

#### 11.2.4. Ajouts de services aux élèves

Un total de 127 000 \$ a été investi en soutien aux élèves depuis le début de l'année :

- Éducation spécialisée : 45 000 \$ ;
- Orthopédagogie : 35 000 \$ ;
- Soutien pédagogique : 40 000 \$ ;
- Soutien numérique : 7 000 \$.

### 11.3. Comité de parents

Aucun sujet.

### 11.4. Personnel enseignant

Aucun sujet.



11.5. **Personnel de soutien**  
Aucun sujet.

11.6. **Personnel professionnel**  
Aucun sujet.

12. **Sujets divers**  
Aucun sujet.

13. **Levée de la séance à 20 h 25.**

CÉ 20-21-030 Tous les sujets ayant été traités, il est proposé par madame Vicky Audet et résolu :

**QUE** la séance soit levée.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

---

Tobie Jean, président

---

Jean-François Giroux, directeur

